Image not found or type unknown

preavis 1 mois suite à rupture conventionnelle de contrat ?

Par **cocolamine**, le **08/07/2009** à **16:53**

Bonjour,
je suis actuellement locataire de mon appartement.
J'aimerais savoir si, dans le cadre d'une rupture de contrat conventionnelle avec mon employeur, mon préavis de libération de l'appartement est ramené de 3 mois à 1 mois comme dans le cas d'un licenciement ?
Merci d'avance pour vos réponses...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés